



**CGI Information Systems & Management
Consultants**
1410, Place Blair
6^e étage
Ottawa (Ontario) K1J 9B9
Canada
Tél. : (613) 740-5900 | Téléc. : 613-740-5929

Présentation prébudgétaire 2018 au Comité permanent des finances de la Chambre des communes Gouvernement du Canada

*CGI se réjouit de cette occasion de présenter ses
commentaires au Comité permanent des finances dans le
cadre du processus de consultations prébudgétaires de 2018.*



Fondée au Canada en 1976, CGI est devenue le plus grand fournisseur de services en technologies de l'information (TI) au pays et agit comme partenaire engagé et de longue date auprès de clients au Canada et partout dans le monde. Nos quelque 10 000 professionnels partout au Canada travaillent là où nos clients exercent leurs activités. Nos équipes sur place sont à l'écoute et répondent rapidement à leurs besoins. Elles assurent ainsi le niveau le plus élevé qui soit de service et de soutien.

Cette présence locale est appuyée par les compétences de 70 000 professionnels à l'échelle mondiale, qui procurent la portée et l'expertise nécessaires en vue de satisfaire les besoins et les exigences de nos clients.

De grandes entreprises canadiennes font régulièrement appel à CGI pour gérer de vastes projets de transformation. Nous offrons une gamme complète de services et de solutions, ainsi qu'une expérience sectorielle approfondie, et nous avons un bilan reconnu en ce qui a trait à l'atteinte des résultats escomptés.



RÉSUMÉ

CGI constate avec plaisir la mise en œuvre par le gouvernement du Canada du Programme d'innovation du Canada. Le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) de notre pays stimule l'innovation dans tous les autres secteurs. En tant qu'acteur de premier plan dans ce secteur, CGI est fière de soutenir la compétitivité du Canada sur la scène internationale.

Dans le cadre de cette présentation prébudgétaire 2018, CGI demande au gouvernement du Canada de mettre en œuvre des mesures qui permettront de :

1. Renforcer les mesures relatives à l'impôt des sociétés

- Assurer la croissance du secteur des TIC du Canada en renforçant les mesures fiscales pour stimuler la création de services et solutions de TI de plus grande valeur en apportant des changements à la manière dont le crédit d'impôt pour la RS et DE est appliqué aux services de TI fournis par des Canadiens; et
- Encourager le maintien de l'internalisation au Canada en prévoyant un remboursement de la taxe sur les intrants pour les secteurs réglementés.

2. Innover dans la prestation de services publics

- Le gouvernement du Canada doit cerner son propre manque de compétences en TI de manière à pouvoir régler ses problèmes touchant à la prestation de services à l'interne grâce à l'élaboration de plans de perfectionnement de la main-d'œuvre, de stratégies nationales d'embauche et/ou de solutions complètes d'externalisation des TI;
- Fournir au Secrétariat du Conseil du Trésor, à Services publics et Approvisionnement Canada et aux ministères concernés le financement nécessaire pour moderniser leurs services administratifs;
- Effectuer les investissements financiers nécessaires pour renforcer les efforts actuels en matière de sécurité et maintenir un périmètre de cybersécurité stable et solide pour les ministères fédéraux; et
- Accélérer les efforts visant à moderniser l'approvisionnement afin que les investissements effectués dans la transformation, la modernisation et l'expérimentation numérique donnent un maximum de résultats.

3. Assurer la protection des Canadiens contre les cybermenaces



- Prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation du Canada en matière de cybersécurité et de sécurité des TI.

Ce faisant, le gouvernement du Canada va créer plus d'emplois, améliorer la prestation de services aux citoyens, favoriser un climat propice à l'innovation, assurer la protection des Canadiens contre les cybermenaces et améliorer la compétitivité de notre pays sur la scène internationale.

RENFORCER LES MESURES RELATIVES À L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS

CGI constate avec plaisir que le gouvernement du Canada (GC) entreprend un examen significatif et efficace de ses programmes d'innovation. Grâce à cet examen, le Canada peut créer un environnement fiscal plus favorable qui encouragera l'élaboration de services et de solutions de TI de grande valeur au Canada.

Pour favoriser l'évolution de l'économie canadienne vers un renforcement du secteur des services, CGI demande que les recommandations suivantes soient appliquées au programme Recherche scientifique et développement expérimental (RS et DE).

Recommandation 1 : Renforcer les mesures fiscales afin de stimuler la création de services et solutions de TI de plus grande valeur en apportant des changements à la manière dont le crédit d'impôt pour la RS et DE est appliqué aux services de TI fournis par des Canadiens. Cela permettra aux entreprises canadiennes de démontrer des analyses de rentabilisation concurrentielles qui entraîneront la croissance continue du secteur des TI au Canada.

Le Canada devrait tirer des leçons des politiques en vigueur dans l'industrie des TI en Inde – comprenant des allègements fiscaux pour les entreprises de services de TI – qui ont très bien réussi à attirer les entreprises et à assurer la croissance du secteur des services de TI dans ce pays. Une partie importante des dépenses en TI du Canada sont effectuées à l'extérieur du pays. Les plus grandes sociétés de notre pays sont nombreuses à délocaliser massivement leurs activités de TI parce qu'elles doivent toujours être compétitives en matière de coûts. Cette tendance entraîne le transfert des dépenses, de la création d'emplois en TI et du perfectionnement des compétences hors du Canada, ce qui a des conséquences sur la productivité, l'innovation, les talents et la croissance économique du Canada. Le gouvernement du Canada devrait commencer à revoir son crédit d'impôt pour la RS&DE afin de mieux tenir compte de l'évolution du secteur des TI des entreprises axées sur des « produits » vers les entreprises de « services ». L'avenir de



l'économie canadienne passera par les services de TI axés sur les connaissances. Pourtant, environ 80 % du crédit d'impôt pour la RS et DE va actuellement à des entreprises axées sur les produits.

Recommandation 2 : CGI recommande au gouvernement fédéral de prévoir un remboursement de la taxe sur les intrants pour les secteurs réglementés afin d'encourager le maintien de l'internalisation au Canada.

Le Canada devrait tirer parti des importantes dépenses en TI effectuées dans certains secteurs réglementés de l'économie canadienne, particulièrement le secteur des banques canadiennes. Ces organisations comptent parmi les plus grands consommateurs de services de TI hors frontières, mentionnés précédemment. À la différence de bien des organisations établies au Canada, les banques canadiennes ne bénéficient pas d'un remboursement de la taxe sur les intrants et doivent par conséquent payer la *TPS* sur les services qui leur sont fournis par des tierces parties. Cet état de choses incite ces organisations à relocaliser leurs fonctions de TI dans d'autres pays. Le *GC* a été lent à réagir à ce déploiement de solutions. Il devrait renverser cette tendance en mettant en œuvre une série de mesures de protection pour le secteur qui auront comme finalité de créer plus d'emplois pour les Canadiens et d'améliorer la productivité et l'innovation au Canada.

INNOVER DANS LA PRESTATION DE SERVICES PUBLICS

Le *GC* possède un environnement de prestation de services très complexe, doté de multiples canaux, dans plus de 125 ministères et organismes gouvernementaux. Au cours des cinq dernières années, il y a eu des avancées importantes dans la transformation de la prestation de services de TI fédérale, et *CGI* salue le *GC* pour son travail et ses efforts soutenus en vue d'innover dans la prestation de services aux Canadiens.

Toutefois, il reste encore un travail rigoureux à faire afin de transformer, moderniser et numériser efficacement les services fédéraux. À la lumière de ce constat, *CGI* privilégie que des investissements soient effectués dans les secteurs suivants pour faire en sorte que les ministères qui dirigent ces efforts aient tout pour réussir : renforcement des talents et perfectionnement des compétences, transformation des services administratifs, cybersécurité et sécurité de la TI et modernisation de l'approvisionnement.

Renforcement des talents et perfectionnement des compétences

Recommandation 3 : CGI demande au gouvernement du Canada de cerner son propre manque de compétences en TI de manière à pouvoir régler les problèmes liés à la prestation de services à l'interne grâce à l'élaboration de plans de perfectionnement



de la main-d'œuvre, de stratégies nationales d'embauche et/ou de solutions complètes d'externalisation des TI.

Le GC a reconnu que notre pays connaît un grave manque de compétences en TI, et le budget de 2017 a démontré la nécessité de combler ce manque en effectuant des investissements substantiels dans le renforcement des talents et le perfectionnement des compétences. *CGI est* encouragée par ces investissements et demande au gouvernement d'appliquer la même lentille à la fonction publique fédérale.

À l'heure actuelle, le GC embauche par défaut des professionnels en informatique sous-traitants pour participer à la concurrence au plus bas prix au lieu de faire en sorte d'obtenir la meilleure valeur et le meilleur résultat. Cette approche implique que les projets de TI, y compris les initiatives de transformation à grande échelle, n'ont pas ce qu'il faut pour réussir dès le début, qu'il y a un taux de roulement élevé, et que les projets ont un risque élevé d'échec. En outre, le fait que le GC fasse constamment appel à des sous-traitants en TI a donné lieu à une économie d'*individus*, laquelle a entraîné la création d'entreprises à propriétaire unique pour répondre à la demande du gouvernement fédéral. Les conséquences de cette approche sont les suivantes :

- a) Ce modèle à propriétaire unique procure un allègement fiscal considérable aux conseillers individuels bien rémunérés qui agissent essentiellement en tant que personnel de TI à temps plein à l'échelle du GC. Cela crée un avantage fiscal injuste. En conséquence, le GC ne reçoit pas la juste part d'impôts de ce secteur de l'économie.
- b) Ces entreprises individuelles ne créent aucune valeur pour l'industrie ou en matière de renforcement des talents sur le plan économique.
- c) En raison des pratiques d'approvisionnement du GC, qui requièrent de nombreuses années d'expérience pour les fonctions relatives à la TI, la grande majorité des entreprises individuelles qui sont actuellement au service du GC sont des individus qui prendront très bientôt leur retraite. Cela a entraîné une grave pénurie de talents en TI « de la prochaine génération » qui peuvent travailler et qui ont travaillé avec le GC. Ce modèle ne fera qu'intensifier la prochaine vague de travailleurs admissibles à la retraite du GC au sein du service de TI, étant donné que le GC a employé ces individus pour compléter le personnel de TI au lieu de créer des emplois à temps plein.
- d) En raison du point « c » ci-dessus, les entreprises de TI qui investissent, créent de la valeur pour le secteur au Canada et paient leur juste part d'impôt n'ont pas été en mesure d'embaucher des jeunes pour répondre à la demande du GC. Il est absolument nécessaire que les pratiques d'approvisionnement pour les services de TI changent, afin de permettre à ces entreprises de TI de fournir de bons emplois aux jeunes Canadiens et de façonner notre prochaine génération de travailleurs du savoir.



En cernant son propre manque de talents et de compétences, le GC peut trouver des solutions pour renforcer ses capacités internes et déterminer les secteurs des services et solutions de TI qui conviennent le mieux aux organisations professionnelles qui investissent aussi dans les emplois et la croissance au Canada.

Transformation des services administratifs

Recommandation 4 : CGI demande au gouvernement du Canada de fournir au Secrétariat du Conseil du Trésor, à Services publics et Approvisionnement Canada et aux ministères concernés le financement nécessaire pour moderniser leurs services administratifs.

Pour répondre au besoin de maintenir un système qui soutient l'exécution des programmes fédéraux, des investissements doivent également être effectués pour moderniser les services administratifs du GC.

Cybersécurité et sécurité de la TI

Recommandation 5 : CGI demande au gouvernement du Canada d'effectuer les investissements financiers nécessaires pour appuyer les efforts actuels et maintenir un périmètre de cybersécurité stable et solide pour ses ministères fédéraux.

L'examen de la politique de défense a fait état d'importants investissements dans la sécurité de la TI et les cyberinnovations. CGI se réjouit que le ministère de la Défense nationale prenne les mesures nécessaires pour sécuriser ses systèmes tout en encourageant la cyberinnovation et la croissance au Canada.

De même, un investissement sera effectué dans la protection du périmètre de cybersécurité du GC, tel que décrit dans le rapport sur les plans et les priorités de Services partagés Canada. Le gouvernement doit financer ce secteur s'il veut assurer la sécurité et demeurer la première ligne de défense du ministère contre les cyberattaques malveillantes.

Modernisation de l'approvisionnement



Recommandation 6 : CGI demande au gouvernement du Canada d'accélérer ses efforts visant à moderniser l'approvisionnement afin que les investissements effectués dans la transformation, la modernisation et l'expérimentation numérique donnent un maximum de résultats.

Tous les chemins mènent à l'approvisionnement; qu'il s'agisse de moderniser les services administratifs du gouvernement, de maintenir les systèmes existants, de confier des projets de TI à des fournisseurs de solutions expérimentés à l'externe ou d'investir dans les talents et les compétences nécessaires pour bâtir une fonction publique fédérale du XXI^e siècle.

Reconnaissant que le GC a commencé à piloter de nouvelles approches en matière d'approvisionnement et en vue de moderniser le processus et d'améliorer la souplesse des contrats, CGI encourage l'administration fédérale à continuer de collaborer avec l'industrie afin d'appliquer des approches et des pratiques exemplaires tout en éliminant les obstacles à l'interne.

ASSURER LA PROTECTION DES CANADIENS CONTRE LES CYBERMENACES

Pour faire avancer les services et l'économie numériques et à mesure que l'Internet des objets (IdO) devient de plus en plus omniprésent, les entreprises et les gouvernements doivent le plus possible assurer leur cybersécurité et être prêts à faire face aux cybermenaces.

Recommandation 7 : Le gouvernement fédéral doit prendre des mesures pour améliorer la cybersécurité et la sécurité des TI au Canada.

Le gouvernement fédéral doit être un chef de file sur le plan cybernétique. CGI recommande de nommer un agent principal de la sécurité pour le Canada qui assurerait une fonction de surveillance et d'orientation sur les questions de cybersécurité pour le public, les entreprises et le gouvernement.

Pour ce faire, le Canada doit encourager les talents en TI dans ce domaine. L'augmentation du financement pour la recherche, le développement et la commercialisation de nouveaux services et solutions cybernétiques constitue une mesure essentielle. Le gouvernement doit faire appel, de façon groupée, aux nouvelles entreprises qui offrent des services et solutions cybernétiques afin de créer une plus grande valeur pour l'économie canadienne.

CONCLUSION



CGI préconise ces mesures pour s'assurer que le Canada peut affronter la concurrence et prospérer dans l'économie numérique et de l'IdO grâce à des emplois en technologie bien rémunérés partout au Canada, ce qui permettra d'améliorer la productivité et l'innovation et de construire un avenir solide pour nos jeunes. Cet effort aidera les entreprises canadiennes à développer et acquérir des compétences dans la prestation de services et de solutions de grande valeur pouvant éventuellement être vendus à d'autres pays. Ces recommandations amélioreront également les mesures de cybersécurité et de sécurité des TI au Canada, qui sont essentielles à la stabilité économique future du Canada.

CGI se réjouit d'avoir l'occasion de présenter ses commentaires. Nous demandons à participer à toutes les discussions ou les consultations qui pourraient avoir lieu dans le cadre de ce processus de proposition.

Pour toute question ou commentaire, veuillez communiquer avec :

Lisa Carroll
Vice-présidente principale, région de la
capitale nationale Lisa.carroll@cgi.com